

Règles d'orthographe

En néerlandais les mots s'écrivent à peu près comme ils se prononcent; il n'y a que 3 grandes règles à connaître, MAIS, avant de les appliquer, il faut :

1°) scinder les mots en syllabes en se basant sur la prononciation

ex : *de wildernis* = *wil-der-nis*

et en séparant les différents éléments des mots composés

ex : *het sinaasappelsap* = *si-naas + ap-pel + sap*)

2°) écouter si la voyelle est prononcée courte ou longue

ex : *de zak* ≠ *de zaak*, *de zon* ≠ *de zoon*)

NB : une voyelle courte se trouve presque toujours dans une syllabe fermée, sauf devant -ch (ex : *la-chen*, *li-chaam*, ...), ou dans certains mots d'origine étrangère (ex : *auto*, *baby*) et s'écrit par 1 seule lettre.

1° Règle des doubles voyelles

= règle du camion, base de toute l'orthographe néerlandaise.

Dans une syllabe fermée (= terminée par une consonne), on redouble les voyelles longues, sauf le i long orthographié ie.

Syllabe fermée (terminée par une consonne)

ex : *de boom*

Syllabe ouverte (terminée par une voyelle)

ex : *de bo-men*

dès que l'on ajoute une terminaison, la division syllabique est modifiée et la syllabe devient ouverte, et donc la voyelle double devient simple.

NB : A la fin d'un mot, e long est représenté par 2 voyelles; cette orthographe est conservée dans les dérivés et composés.

(ex : *de zee*, *de zeeën*, *de zeemeermin*; *twee*, *de tweeling*)

2° Règle des doubles consonnes

Après une voyelle brève (= courte) on redouble la consonne quand on prolonge un mot (afin de maintenir la voyelle dans une syllabe fermée).

ex : *de man*, *de mannen*; *het bed*, *de bedden*

3° Règle des v/z

On trouve v et z UNIQUEMENT au début d'une syllabe, ailleurs elles se transforment en f et s.

ex : *de huizen*, *het huis*, *schrijven*, *ik schrijf*

NB : l'inverse n'est pas vrai! (ex : *de kousen*, *de kous*)